



PREFECTURE
DE L'ISÈRE

FORMULAIRE DE DECLARATION

Nouvel organisateur d'Accueil Collectif de Mineurs

Modification des données (N° code organisateur déjà délivré par la DDCS Isère 038ORG.....)

A transmettre à :

sdjes-acm-declaration@ac-grenoble.fr

NOM DE L'ORGANISATEUR (en toutes lettres)

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable Fax :

Courriel (utilisé pour la téléprocédure) : Site internet :

Personne morale Personne physique Scoutisme (mouvements de la fédération du scoutisme français)

Pour les personnes morales, indiquer :

➤ Collectivité Association Comité d'entreprise Société commerciale

➤ Sigle éventuel :

➤ Représentant légal :

• Civilité (Mme, Mr).....

• Fonction :

• Nom de naissance : Prénom :

• Nom d'usage :

• Date de naissance :Lieu :

•

➤ Déclarant :

• Civilité (Mme, Mr).....

• Fonction :

• Nom de naissance : Prénom :

• Nom d'usage :

• Date de naissance :Lieu :

➤ Correspondant (*peut être identique au déclarant*) :

SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DES SPORTS

DSDEN de l'Isère, Cité administrative – Bâtiment 2

1 rue Joseph Chanrion 38032 GRENOBLE cedex 1 – Tel : 04 76 74 79 27

- Civilité (Mme, Mr).....
- Nom (d'usage) :
- Prénom :
- Téléphone – Mobile :
- Courriel :

TYPES D'ACCUEIL ORGANISES (hors scoutisme)

Accueil de loisirs périscolaires lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
 Accueil de loisirs extrascolaires samedis, vacances

Accueil de jeunes conventionné périscolaire, soirées, extrascolaire pour des 14/17 ans

Séjour court (1 à 3 nuits) Séjour de vacances Séjour de vacances dans une famille
 Séjour spécifique (voir arrêté du 1^{er} août 2006) :

- Séjour sportif Séjour artistique et culturel Séjour linguistique (norme NF EN 14804)
- Rencontre européenne de jeunes organisées dans le cadre des programmes européens
- Chantier de jeunes bénévoles Séjour OFAJ Séjour de cohésion du SNU

ASSURANCE (voir articles R227-27 à 30 du code de l'action sociale et des familles)

- Compagnie :
- Numéro de contrat :

PROJET EDUCATIF (voir articles R227-23 à 26 du code de l'action sociale et des familles)

joint au formulaire

Pour les collectivités, le projet éducatif des accueils périscolaires peut être le projet éducatif de territoire (PEDT) .
 Joindre, si nécessaire, le projet éducatif des accueils extrascolaires.

Date :

Nom et prénom, signature du déclarant :